

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

COMMUNE DE GOURIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° : Dec -Cne /2025 – 50

OBJET : Commune – Demande de financement pour la réalisation d'un schéma directeur d'aménagement d'îlot, d'un programme architectural de cinéma, de la préparation et du suivi du concours d'architecture et AMO en phase de maîtrise d'œuvre

Le Maire de la Commune de Gourin,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 12 juin 2020 et en date du 28 mars 2022 aux termes desquelles le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain »,

CONSIDÉRANT la réalisation d'un schéma directeur d'aménagement d'îlot, d'un programme architectural de cinéma, de la préparation et du suivi du concours d'architecture et AMO en phase de maîtrise d'œuvre,

DECIDE

Article 1 : de demander une subvention au taux le plus élevé possible auprès de la Banque des territoires, pour la réalisation d'un schéma directeur d'aménagement d'îlot, d'un programme architectural de cinéma, de la préparation et du suivi du concours d'architecture et AMO en phase de maîtrise d'œuvre, tel que prévu dans le plan ci-dessous :

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT	%
Définir un schéma directeur d'aménagement pour l'îlot et un préprogramme architectural pour le cinéma Tranche ferme	41 645,00 €	Crédits intermédiaires PVD Etat - Banque des territoires	40 950,00 €	50
Rédiger le programme détaillé de l'équipement cinématographique. Tranche optionnelle 1	10 280,00 €	Commune de Gourin	40 950,00 €	50
Assister le Maître d'ouvrage pour la préparation et la conduite du concours de maîtrise d'œuvre. Tranche optionnelle 2	17 265,00 €			
Assister la commune en phases de conception de projet et de consultation des entreprises travaux. Tranche optionnelle 3	8 170,00 €			
Option aménagement transitoire	4 540,00 €			
TOTAL	81 900,00 €		81 900,00 €	100

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire · Kas an holl lizherou d'an Aotrou Maer

Hôtel de Ville · 24, rue Jacques Rodallec · BP 21 · 56110 GOURIN · 02 97 23 40 37 · mairie@gourin.bzh
 Ti-kêr · 24, straed Jakez Rodalleg · BP 21 · 56110 GOURIN · 02 97 23 40 37 · mairie@gourin.bzh

Article 2 : Le maire est chargé de la communication de la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Gourin, le 03 juillet 2025

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H.

Reçu en Préfecture du
Morbihan le 03/07/2025
Certifié exécutoire 03/07/2025
Publié le 03/07/2025

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire - Kas an holl izheroù d'an Aotrou Maer

Hôtel de Ville · 24, rue Jacques Rodallec · BP 21 · 56110 GOURIN · 02 97 23 40 37 · mairie@gourin.bzh
Ti-kêr · 24, straed Jakez Rodalleg · BP 21 · 56110 GOURIN · 02 97 23 40 37 · mairie@gourin.bzh